



**« La joie de l'amour qui est vécue dans les familles  
est aussi la joie de l'Église »**

**Invitation à une pastorale du mariage et de la famille  
renouvelée à la lumière d'*Amoris laetitia***

Déclaration des évêques allemands

*adopté par le Conseil permanent de la  
Conférence épiscopale allemande le 23 janvier 2017*

Nous nous réjouissons vivement de ce magnifique cadeau que le Pape François a fait, par son Exhortation apostolique post-synodale *Amoris laetitia*, à l'Église et à tous les hommes de bonne volonté qui œuvrent pour une vie réussie au sein du mariage et de la famille. Il y a résumé et approfondi les conclusions de la voie synodale que l'Église avait été en mesure d'emprunter avec lui en 2014 et en 2015. Simultanément, il a associé à ces pensées et réflexions au message de la Bible, à la tradition de l'Église et à sa propre expérience pastorale pour en former un tout convainquant. Ce langage proche du quotidien et souriant à la vie que le Pape François utilise pour parler du mariage, du partenariat, de la sexualité, de la parentalité, de la famille et surtout de l'amour fait d'*Amoris laetitia* une source inspiratrice pour la vie conjugale et familiale. Nous vous invitons tous et de tout cœur à lire et étudier cette exhortation apostolique du Pape. Ce faisant et comme le Pape François le souligne, cela pourra être « plus bénéfique, tant pour les familles que pour les agents de la pastorale familiale, s'ils l'approfondissent avec patience, morceau par morceau, ou s'ils cherchent en elle ce dont ils peuvent avoir besoin dans chaque circonstance concrète. » (AL n° 7). Nous recommandons tout particulièrement de lire le quatrième chapitre sur « L'amour dans le mariage ». Au regard de 1 Cor 13, le Saint Père place de bonnes fondations permettant de lire les différents défis pastoraux à la lumière des Saintes Écritures, et de passer à des actes concrets. Car « le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux, car s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église. » (AL n° 72). Le mariage chrétien est donc un signe visible de l'amour de Dieu et sa force efficace: un élément de l'Église vécue. C'est pour cette raison que l'Église parle du mariage et de la famille comme d'une Église à petite échelle, d'une « Église maison ».

Kaiserstraße 161  
53113 Bonn

*Postanschrift*  
Postfach 29 62  
53019 Bonn

Ruf: 0228-103-0  
Direkt: 0228-103-214  
Fax: 0228-103-254  
E-Mail: [pressestelle@dbk.de](mailto:pressestelle@dbk.de)  
Home: <http://www.dbk.de>

*Herausgeber*  
P. Dr. Hans Langendörfer SJ  
Sekretär der Deutschen  
Bischofskonferenzen

Nous disons d'abord merci non seulement au Saint Père pour ses élans mais aussi à tous ceux qui se sont déployés pour préparer et accompagner le cheminement synodal, au cours des enquêtes en phase préparatoire et pendant leur traitement professionnel. Merci également pour toutes les prières qui ont accompagné les participants au Synode et leurs délibérations. Tous ont contribué, chacun à sa manière, à ce que ce cheminement synodal soit un cheminement de toute l'Église.

Sur ce chemin, les multiples situations différentes dans lesquelles vivent les couples et les familles nous sont clairement apparues. Nous voyons avec un grand respect tous les efforts que les gens d'aujourd'hui doivent accomplir dans la société, dans leur métier et dans leur travail d'éducation. Toutes ces personnes qui vivent la fidélité au quotidien en tant que partenaires, qui vivent l'amour parental, qui veillent matériellement, qui éduquent, qui pratiquent la solidarité entre générations et vivent des relations sincères dans leur environnement familial, apportent une contribution infiniment précieuse à la société, mais aussi et surtout à leurs vie en commun. Il est irremplaçable ce déploiement infatigable des parents qui accompagnent leurs enfants dans la vie et les aident, par l'éducation, à se forger une personnalité responsable. Pour ces raisons, nous remercions particulièrement les époux et les familles pour ces témoignages de leurs vies et de leur foi. Dans la mesure où cela nous est possible, nous voulons soutenir les personnes sur cette voie.

Maintenant, quelles conséquences découlent d'*Amoris laetitia* pour la pastorale du mariage et de la famille en Allemagne? Nombre d'entre elles devront être développées dans les situations pastorales concrètes. Pour cette raison, nous ne mentionnerons que quelques points directeurs importants. Il s'agit des premiers points forts auxquels nous voulons nous consacrer particulièrement au cours du temps qui vient. La richesse d'*Amoris laetitia* est donc loin d'être épuisée. Nous voulons continuer de nous occuper de l'Évangile de la famille comme cela a été développé dans *Amoris laetitia*, et développer des points forts supplémentaires. Nous allons d'abord examiner les thèmes suivants:

- la préparation du mariage;
- l'accompagnement du mariage;
- le renforcement de la famille en tant que lieu où s'apprend la foi;
- le traitement de la fragilité: accompagner – discerner – intégrer

### **La préparation du mariage**

Au début de l'accompagnement pastoral des couples, des époux et des familles se trouve la préparation du mariage. « La situation sociale complexe et les défis auxquels la famille est appelée à faire face exigent de toute la communauté chrétienne davantage d'efforts pour s'engager dans la préparation au mariage des futurs époux » (AL n° 206). Nous voulons que les couples qui demandent à être mariés devant l'Église réalisent que nous nous réjouissons de leur décision car « La joie de l'amour ... est aussi la joie de l'Église ». (AL n° 1) Nous vous

invitons cordialement à examiner avec nous votre situation de vie concrète et à approfondir la dimension spirituelle mais aussi sacramentelle de votre partenariat. Ici, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour développer un catéchuménat du mariage qui accompagne sur le chemin, menant au mariage, d'une foi consciemment vécue. Dans les diocèses allemands, nous disposons déjà de nombreux modèles, initiatives et projets permettant une préparation au mariage, à commencer par l'encouragement des jeunes dans leur aptitude à nouer une relation, par ex. dans le travail avec les jeunes, le cours de religion et la pastorale familiale, via les séminaires sur la vie en couple et sur le mariage, jusqu'à la préparation directe de la messe de mariage. Toutefois, nombre de ces offres se déroulent de façon trop ponctuelle et atteignent trop peu de couples. Trop souvent ce bien précieux que le sacrement du mariage interprète à partir de la foi, n'est pas assez communiqué aux jeunes couples.

Par conséquent notre pastorale de préparation au mariage requiert une intensification, il faut qu'elle ait un caractère à la fois plus ferme et plus convaincant. Sur place ainsi que dans l'échange aux niveaux diocésain et interdiocésain, il faut perfectionner ces offres pastorales et les étendre.

### **Accompagnement du mariage**

Nous nous considérons aussi dans l'obligation de renforcer les efforts entourant l'accompagnement du mariage. L'objectif à ce titre est d'apprécier la valeur de ce qui est en voie de réussir, avec tous ses efforts et tous ses fruits. Cela doit être célébré au cours des messes entourant des fêtes particulières et des anniversaires de mariage. L'important aussi, c'est d'examiner plus profondément le sacrement du mariage et son utilité dans la proclamation, dans l'homélie et dans l'éducation des adultes. D'un autre côté, se retrancher derrière la proclamation de principes ne suffit pas. « Nous devons faire un effort plus responsable et généreux, qui consiste à présenter les raisons et les motivations d'opter pour le mariage et la famille » (AL n° 35). Nous encourageons expressément tous les efforts des cercles matrimoniaux et familiaux dans les paroisses, associations et communautés spirituelles, Dans tout cela, l'épanouissement de la spiritualité du mariage et de la spiritualité familiale nous tient particulièrement à cœur. Dans notre pays, les très nombreux mariages interconfessionnels revêtent eux aussi une importance éminente. Leur situation est synonyme de défi particulier, mais également de chance pour le dialogue œcuménique. Nous savons que dans un tel mariage la douleur de la séparation entre les Églises est vécue avec une particulière intensité. Cela assurément est particulièrement vécu lorsque se pose la question du baptême et de l'éducation des enfants du couple, ou lors de la célébration de la Première communion et de la Confirmation.

Mais surtout la communion non encore entièrement possible pendant le repas du Seigneur fait ressortir la douleur de la fracture au sein de la chrétienté dans de tels mariages et familles.

Nous avons conscience que ce n'est pas facile de faire connaître la position catholique à notre époque et en même temps de gérer cette questions avec une responsabilité pastorale.

Outre l'appréciation de la réussite, il est indispensable d'aider les couples et les familles accompagnés en présence de problèmes et de difficultés. Les familles se retrouvent presque quotidiennement dans des situations qui leur compliquent la vie. L'éventail va des défis économiques au décès de membres de la famille en passant par la maladie, des handicaps physiques, des problèmes éducatif et relationnels, la pénurie de logements, la perte d'emploi, le souci généré par les parents âgés et celui de les soigner. L'offre d'assistance doit donc être organisée de façon très diversifiée. Les offres de Caritas, les offres de la pastorale familiale et du mariage, celles des services conseils de l'Église, ainsi que la possibilité de consulter directement les collaboratrices et collaborateurs s'occupant de la pastorale paroissiale et dans les établissements religieux tels que par exemple les garderies fournissent déjà une contribution très importante. À tous ceux qui travaillent ici avec engagement nous adressons nos cordiaux remerciements. Ce n'est que de cette façon que l'Église peut être vécue, dans la vie quotidienne des personnes, comme accueillante et prête à aider. À nous tous s'applique l'appel lancé par *Amoris laetitia*: « Dans les situations difficiles que vivent les personnes qui sont le plus dans le besoin, l'Église doit surtout avoir à cœur de les comprendre, de les consoler, de les intégrer ... » (AL n° 49).

### **Fortifier la famille en tant que lieu où apprendre la foi**

Avec *Amoris laetitia*, nous signalons l'importance particulière de la famille en tant que lieu où s'apprend la foi. « L'éducation des enfants doit être caractérisée par un cheminement de transmission de la foi » (AL n° 287). Les familles sont le lieu des premières relations personnelles et elles constituent un espace intime d'acquisition d'expérience. Les enfants ont une intuition très fine sur les grandes questions de la vie, et les parents peuvent sensibiliser leurs enfants à ces questions. Des rituels quotidiens comme la prière ensemble ou le signe de croix qu'ils tracent sur leur front peuvent aider. De même l'organisation consciente du dimanche ainsi que de fêtes religieuses dans la famille ouvre l'accès à une éducation religieuse et à la communication de la foi. Les parents veulent donner à leurs enfants une orientation sur le chemin de leur vie. Cela inclut aussi de parler qu'ils parlent de leur propre foi: « La foi est un don de Dieu reçu au baptême, et elle n'est pas le résultat d'une action humaine; cependant les parents sont des instruments de Dieu pour sa maturation et son développement » (AL n° 287). Pour cela, les familles recherchent des formes d'expression conjointes et porteuses. L'organisation d'éléments et rituels religieux dans la vie familiale n'a pas besoin de choses extraordinaires, mais de proximité par rapport à la vie quotidienne. Nous souhaitons aider les parents et grands-parents à rechercher et trouver des formes appropriées toujours nouvelles. Les enfants ont besoin d'adultes qui les accompagnent dans leurs questionnements et leurs recherches. Les enfants toutefois, avec leurs questions, placent les adultes devant des défis. Cela peut contribuer à ce que les adultes réfléchissent à leur foi et à la pratique de leur religion, et grandissent dans leur foi. De la sorte, la vie commune d'enfants et d'adultes peut être une véritable école de la foi. Nous voulons accompagner ces processus

plus intensément au plan pastoral, d'autant plus que l'aspect religieux de la vie de famille a largement perdu de son caractère évident.

### **Traitement de la fragilité: accompagner – discerner – intégrer**

Malgré toute la bonne volonté des époux et malgré toute la préparation au mariage, il arrive que des relations fassent naufrage. Les gens se voient sur les décombres de leur projet de vie fondé sur un partenariat. Ils souffrent de leur échec et de ne pas avoir été à la hauteur de leur idéal, celui d'un amour et d'un partenariat durant une vie entière. Aux doutes personnels qui les minent ne s'ajoutent que trop souvent des soucis d'ordre économique. Lorsqu'une relation se disloque, les enfants en sont particulièrement affectés. Dans cette situation de détresse, c'est la tâche de l'Église que d'accompagner et assister les gens. Les centres de conseils de l'Église et le suivi pastoral des personnes élevant seules leurs enfants assument ce service. Dans la pastorale quotidienne cependant, il est nécessaire d'avoir une oreille encore plus attentive, un cœur encore plus grand ouvert afin de réussir à « encourager l'ouverture à la grâce » (AL n° 37).

Nous voudrions ainsi aborder la question du traitement, par l'Église, des personnes qui après un divorce se sont remariées en droit civil et qui aspirent à recevoir le sacrement de pénitence et l'Eucharistie. L'indissolubilité du mariage s'inscrit dans le dépôt indispensable de la foi de l'Église. *Amoris laetitia* ne laisse sur ce sujet tout aussi peu de doute que sur la nécessité d'un regard nuancé sur les différentes existences des personnes. « Donc il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations. Il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition. » (AL n° 296) *Amoris laetitia* fait ressortir trois aspects, *Accompagner*, *Discerner* et *Inclure* comme des notions directrices fondamentales, en partant de la constatation de base suivante: « Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile! » (AL n° 297). Dans les situations de la vie qui trop souvent sont vécues comme épuisantes et lourdes à assumer, il faut que les personnes qui en souffrent puissent voir que leur Église ne les abandonne pas. Il faut qu'il devienne clair, dans la façon de traiter les divorcés remariés, qu'ils font partie de l'Église, que Dieu ne leur retire pas son amour et qu'ils sont appelés à pratiquer l'amour de Dieu et du prochain, et à être d'authentiques témoins de Jésus Christ. Le Saint Père souligne clairement cet aspect de l'accompagnement lorsqu'il dit: « Non seulement ils ne doivent pas se sentir excommuniés, mais ils peuvent vivre et mûrir comme membres vivants de l'Église, la sentant comme une mère qui les accueille toujours, qui s'occupe d'eux avec beaucoup d'affection et qui les encourage sur le chemin de la vie et de l'Évangile. » (AL n° 299)

Dans ce contexte, ce que le Pape entend par *Discerner* devient clair lorsqu'il écrit, dans *Amoris laetitia*: « L'Église a une solide réflexion sur les conditionnements et les circonstances atténuantes. Par conséquent, il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite 'irrégulière' vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante. » (AL n° 301) *Amoris laetitia* n'offre sur cette question aucun règlement

général et ne connaît pas d'automatisme en direction d'une admission générale, aux sacrements, de tous les divorcés remariés en droit civil. *Amoris laetitia* n'ignore ni la faute grave que beaucoup de gens commettent dans de telles situations de dislocation et d'échec des relations maritales, ni cette problématique: qu'un remariage en droit civil contredit au signe visible du sacrement de mariage, même lorsque la personne affectée a été abandonnée sans que cela soit de sa faute. *Amoris laetitia* n'en reste toutefois pas à l'exclusion catégorique et irréversible des sacrements. La remarque 336 (au sujet d'AL n° 300) montre clairement que le discernement, qui « peut reconnaître que dans une situation particulière il n'y a pas de faute grave », devrait conduire à des conséquences nuancées aussi dans le domaine du règlement sacramentel. La remarque 351 (sur AL n° 305) signale en outre qu'aussi dans une situation objectivement irrégulière, subjective mais pas ou au moins pas entièrement fautive, « l'on [peut] vivre dans la grâce de Dieu, qu'on [peut] aimer, et qu'on [peut] également grandir dans la vie de la grâce et dans la charité » (AL n° 305), si l'on reçoit à cet effet l'aide de l'Église et, dans certains cas aussi, l'aide des sacrements. Cela aussi parle en faveur de la possibilité de recevoir un sacrement dans ces situations.

Les croyants dont le mariage s'est brisé, qui ont divorcé au civil pour se remarier de même, ne peuvent pas tous recevoir les sacrements sans discernement. Ce qu'il faut plutôt, ce sont des solutions nuancées, adaptées au cas d'espèce et qui entrent en application lorsque le mariage ne peut pas être annulé. Dans ce contexte, nous encourageons tous ceux qui doutent leur mariage ait été formé de manière valide, à saisir les tribunaux matrimoniaux de l'Église afin de rendre un nouveau mariage religieux possible le cas échéant. Nous remercions ici toutes les personnes qui travaillent dans les tribunaux de l'Église pour leur intervention discrète et pastorale.

*Amoris laetitia* présuppose un processus d'élaboration de la décision, processus qui est accompagné par un responsable pastoral. À la condition que ce processus d'élaboration de décision soit en cours, dans lequel la conscience de toutes les parties prenantes est sollicitée au plus haut point, *Amoris laetitia* ouvre la possibilité de recevoir les sacrements de la réconciliation et de l'Eucharistie. Dans *Amoris laetitia*, le Pape François souligne l'importance de cette décision prise par chacun en son âme et conscience, lorsqu'il écrit: « Nous avons du mal à présenter le mariage davantage comme un parcours dynamique de développement et d'épanouissement, que comme un poids à supporter toute la vie. Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leur limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles » (AL n° 37). À la fin d'un tel processus spirituel, dans lequel il s'agit toujours d'*intégrer*, ne se trouve pas dans tous les cas la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie. La décision personnelle de ne pas être en mesure, ou pas encore, de recevoir les sacrements dans les conditions respectives, dicte d'être prise en compte et respectée. Mais il faut également respecter la décision prise de recevoir des sacrements. Il faut éviter aussi bien une attitude laxiste sans examen intensif

pendant l'accompagnement, le discernement et l'intégration, qu'une attitude rigoriste qui se fige sur un jugement rapide des gens en situations dites irrégulières. Le discernement (lat. « discretio ») doit, par l'entretien personnel, se substituer à des attitudes extrêmes. Nous considérons qu'il est de notre tâche d'approfondir la voie de la formation de la conscience des croyants. À cette fin, il est nécessaire d'habiliter nos responsables pastoraux et de placer des critères dans leurs mains. De tels critères de formation des consciences, le Saint Père en indique de façon détaillée et remarquable dans *Amoris laetitia* (cf. AL n° 298–300).

Aussi bien pour les responsables pastoraux que pour les croyants, cette idée directrice d'accompagnement, de discernement et d'intégration constitue une grande ambition et un grand défi. Précisément en situation d'échec, mais au-delà aussi, les personnes doivent pouvoir faire l'expérience que l'Église les accompagne et les invite à cheminer avec elle. « Les Pasteurs, qui proposent aux fidèles l'idéal complet de l'Évangile et la doctrine de l'Église, doivent les aider aussi à assumer la logique de la compassion avec les personnes fragiles et à éviter les persécutions ou les jugements trop durs ou impatientes. » (AL n° 308). Dans son Exhortation, le Pape François a abordé de nombreuses situations: celles des personnes élevant seules leurs enfants, des migrants et familles en fuite; des couples interconfessionnels, interreligieux ou interculturels; des couples chez qui un partenaire est croyant et l'autre beaucoup moins ou pas du tout; des familles qui vivent dans la pauvreté, qui s'occupent de membres âgés, malades et requérant une attention particulière, et enfin, mais non des moindres, les situations des couples qui ne parviennent pas à se décider de se marier, et des couples après le divorce et après un remariage au civil. Nous n'accompagnerons nombre d'entre elles que sur un court chemin, ou le contact avec elles ne sera que distant; nous pourrons en accompagner d'autres plus intensément, et d'autres encore chemineront en permanence avec nous. Ce faisant, nous ne devons pas désavouer l'Évangile de la famille. « Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter » (AL n° 35). Accompagner les couples en crise, qui divorcent et qui se remarient en droit civil signifie aussi un grand défi et une grande opportunité de conduire l'Église à s'exprimer et à dire comment elle comprend le mariage.

Nous encourageons toutes celles et ceux qui veulent emprunter le chemin du mariage et de la famille avec l'Église à réfléchir personnellement sur ce texte guide qu'est *Amoris laetitia* et à découvrir ainsi la richesse de l'Évangile de la famille pour leur propre vie. Nous voulons soutenir, promouvoir et accompagner tous les époux et leurs familles. Le Saint Père lui-même nous donne ceci comme viatique: « Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous-mêmes et de nos limites, et chaque famille doit vivre dans cette stimulation constante. Cheminons, familles, continuons à marcher! Ce qui nous est promis est toujours plus. Ne désespérons pas à cause de nos limites, mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise. » (AL n° 325)